



Créée par la loi 2004/016 DU 22 juillet 2004, la commission nationale des droits de l'Homme et des libertés(CNDHL) a pour principale mission, observations et investigations sur les cas de violations des droits de l'Homme

C'est dans un communiqué de presse du vendredi 15 septembre 2017 que la CDHL par la voie de son président Dr Chemuta Divine Banda a regretté les difficultés de travail que rencontre son équipe dans le cadre de sa mission.

En effet, voici déjà quelques mois que la CNDHL tente en vain d'obtenir de la part des autorités du ministère de la défense l'autorisation d'aller visiter à Yaoundé les cellules du secrétariat d'Etat à la défense (SED) où sont incarcérés certains activistes de la crise anglophone et des présumés membres de la secte islamique Boko Haram.

On se souvient encore de son dernier rapport publié il y a trois mois, rapport dans

lequel l'ONG Amnesty International accusait le pouvoir de Yaoundé de tortures aux personnes détenues parfois sans preuves.

« La CNDHL constate avec regret que toutes ces réticences constituent une atteinte à la loi et représente un obstacle à l'exécution des missions qui lui sont assignées. Elle déplore ces attitudes qui contribuent à ternir l'image de notre pays » affirmait Dr Chemuta Divine Banda.